



# Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

## Conseils de prévention – Utilisation des médias sociaux

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de prévention relativement à l'utilisation des médias sociaux.

Il faut être très prudent lorsqu'on échange nos informations personnelles, distribue des photos de nous ou de nos connaissances. De plus, avant d'accepter une invitation d'amitié ou de conversations, il faut s'assurer de connaître notre interlocuteur. Le fait d'avoir un ami en commun ne devrait pas être la seule raison d'accepter l'invitation.

La Sûreté du Québec invite le public à visiter la section [cybercriminalité](#) de son site web ainsi que le site du [Centre canadien de protection de l'enfance](#) pour accéder à une foule de ressources sur la sécurité des enfants sur internet. La Sûreté du Québec met en garde les parents et leurs adolescents contre une problématique qui s'est développée dans les écoles secondaires et qui amène des jeunes à échanger via les appareils électroniques des photos de personnes mineures nues.

Cette problématique découle d'une pratique utilisée par des jeunes qui envoient des photos d'eux nus sur des appareils électroniques.

Les jeunes qui échangent ce type de photos s'exposent à des conséquences légales graves. En effet, le fait de posséder, de transférer et d'accéder à la photo d'une personne mineure nue ou exposant ses parties intimes est un acte criminel.

Conséquemment, le simple fait de recevoir la photo d'une personne mineure nue sur son téléphone peut entraîner de sérieuses conséquences pour le détenteur du téléphone, notamment des accusations de possession de pornographie juvénile.

Les policiers demandent donc aux jeunes qui s'adonnent à ce type de pratiques d'y mettre un terme et fait appel à la vigilance des parents, qui peuvent jouer un rôle auprès de leurs enfants pour les sensibiliser à cette problématique et à ses risques légaux.

Par ailleurs, ils invitent la population à s'informer sur le phénomène de l'auto-exploitation juvénile, en visitant l'onglet Pornographie juvénile de son site Web, au [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

-30-